

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement						ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO BP 891 - Tél : 21 - 37 - 18 Fax (228) 21 - 61 - 07 - LOME Les abonnements et annonces sont payables d'avance.
	1 an		6 mois		3 mois		
	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	
Togo	6 000	-	3 300	-	1 725	-	
France, Afrique	-	8 400	-	4 620	-	2 415	
Autres pays	-	12 000	-	6 600	-	3 450	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :
CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 21 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'Immatriculation).....	1
Immatriculations au registre du commerce	14
Constitution d'une société.....	26
Récépissés de déclaration d'associations.....	27
(Avis de perte de titres foncier)	30

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

(Le service du Journal Officiel declina toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Tsévié, Kara, Vo et Aného.

Suivant réquisition, n° 20.894 déposée le 1-3-2000, M. AKPAKI Kokou, profession d'Agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 26 ca situé à Agoènyivé Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé Houmbi et borné au nord par une rue non dénommée de 10 m, au sud par le lot n° 6 B-7, à l'est par une rue non dénommée de 10 m et à l'ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.895 déposée le 1-3-2000, M. TRAORE Oumar, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 15 ca situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom d'Aviation et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 6, à l'est par par le lot n° 5 et à l'ouest par le lot n° 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.896 déposée le 1-3-2000, M. YENTCHABRE Yandja, profession d'Ingénieur Agro-Economiste, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21 ha 56 a 63 ca situé à Tsévié-Kolo, connu sous le nom de Ehliboe et borné au nord par AKPABLA, au sud par la collectivité KPEGLO, à l'est par AFOMALE Kossi et ADEGAH Wuikpé et à l'ouest par les collectivités TSOEVI, SODJINSI et ADENYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.897 déposée le 1-3-2000, M. PALANGA Dadja, profession d'Employé à SOTOCO, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 10 ca situé à Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par les lots n°s 124 et 125, au sud par une rue de 16 m, à l'est par le lot n° 120 et à l'ouest par le lot n° 123.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.898 déposée le 1-3-2000, M. NABROULABA Adja, profession d'Ingénieur, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 47 ca situé à Kara, connu sous le nom de Kara Chaminade et borné au nord par la propriété AWI PEDEPOKI, au sud et à l'ouest par la propriété Pala Madatcha et à l'est par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.899 déposée le 1-3-2000, Mme KPODAR Ayélé Solange, profession de Dentiste, demeurant et domiciliée à Lomé Aguiar-Komé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la

République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Aného, connu sous le nom de TOGOKOME et borné au nord, au sud, de l'est à l'ouest par la propriété Olympio.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.900 déposée le 1-3-2000, M. SEGNIAGBETO Kodjo Edem, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé Adamavo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 38 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida-Kpota et borné au nord par le lot n° 263, au sud par le lot n° 265, à l'est par la rue en projet de 16 m et à l'ouest par le lot n° 264.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.901 déposée le 2-3-2000, M. Franck Blewussi Logossou, profession d'Imprimeur, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakopè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 89 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Nyékonakopè et borné au nord par une rue en projet de 10 m, au sud par la propriété de Akligo, à l'est par la rue de la radio de 12 m et à l'ouest par la propriété de Martelot Martin.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.902 déposée le 2-3-2000, M. NADOR Anani, profession de Transitaire demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Amadahomé et borné au nord par le lot n° 2018, au sud par le lot 2020, à l'est par une rue en projet de 16 m et à l'ouest par le lot n° 2028.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.903 déposée le 2-3-2000, Mme OUAGBE Assana épouse Tabiou, profession de Professeur de Lycée, demeurant et domicilié à Lomé Bè Klikamé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Lomé Agoënyivé, connu sous le nom de Anonkoui et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 96, à l'est par le lot n° 98 et à l'ouest par le lot n° 94.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.910 déposée le 6-3-2000, M. AGBONOU Komi, profession de revendeur, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé Amadahomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 04 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Apédokoè et borné au nord par la propriété Gbotozan Agbanyo de même qu'au sud, à l'est et à l'ouest.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.911 déposée le 6-3-2000, M. APEDJINOU Yaoui, profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé Hédranawoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 41 a 44 ca situé à Afagnan, connu sous le nom de Nyinoumé et borné au nord par Sodégadji Axonzouhoin, au sud par ADAMASSI Adonin et la route Zouyigbékopé à Hogblé Pénié, à l'est par Misso Afagbedji et Kolo Atsou et à l'ouest par Gahou Axonzouhoin et Wuakesso Kpétéka.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.912 déposée le 6-3-2000, M. DJILAN Ganké, profession de contrôleur-instructeur, demeurant et domicilié à Lomé Hédranawoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Hédranawoé et borné au nord par le lot n° 2880, au sud par le lot 2878, à l'est par une rue en projet de 14 m et à l'ouest par le lot n° 2868.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.913 déposée le 7-3-2000, Mlle. ABISSI-BALOUKI M'ima, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Cacaveli, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 09 ca situé à Kara, connu sous le nom de Kara - ville et borné au nord par la rue Batascom prologée, au sud par une parcelle non identifiée, à l'est par la propriété Tchamdja et à l'ouest par l'espace vert.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.914 déposée le 7-3-2000, M. HOUNGUES Komlan et Mme HOUNGUES Ahlinba, née KODJO, profession de Biologiste et employé de Banque, demeurant et domiciliés à Lomé Kélégougan, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 09 ca situé à Lomé Agoënyivé, connu sous le nom de Humbi et borné au nord par la rue de 12 m, au sud par le lot n° 157, à l'est par le lot n° 155, à l'ouest par une rue en projet de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.915 déposée le 7-3-2000, M. HOUNGUES L. T. Komlan, profession de Biologiste, demeurant et domicilié à Lomé Kélégougan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 04 ca situé à Lomé, connu sous le

nom d' Adidogomé et borné au nord par le lot 577, au sud par la rue de 14 m, à l'est par le lot 584 et à l'ouest par le lot n° 582.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.916 déposée le 7-3-2000, M. QUASHIE S. Komlavi, profession d'Economiste, demeurant et domicilié à Lomé Totsigan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 86 ca 44 situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par une rue de 15 m, au sud par le lot n° 917, à l'est par le lot n° 918 et à l'ouest par le lot n° 914.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.917 déposée le 8-3-2000, M. AYITE-ZONNON Abalo mandataire, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Ramco, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 21 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de DINGBLE et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 581, à l'est par le lot n° 579 et à l'ouest par le lot n° 583.

Il déclare que ledit immeuble appartient à YEMEY Bernard et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.918 déposée le 8-3-2000, Me. EKOUE Dodji Dosseh-Adjanon, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 98 ca situé à Aného, connu sous le nom d' Agbodrafo et borné au nord par la propriété Mensah Agrélé épouse Gbado, au sud par la propriété Agbodjan Alex, à l'est par la propriété Mathina et à l'ouest par la propriété Mensah Agnéle épouse Gbado.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme KAKAKI Martine, née AGBODJAN et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.919 déposée le 8-3-2000, Me EKOUE Dodji Dosseh-Adjanon, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 87 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au nord par la collectivité Amétowou, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Fessou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme SASSOU-MESSAN Louise Claude, née PEZZINI et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.920 déposée le 8-3-2000, M. SOGLAHOUN Komla Dodzi, profession d'Employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 99 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par le lot n° 90, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 96 et à l'ouest par le lot n° 95.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.921 déposée le 8-3-2000, M. KUEVIKOE Dovi Patrice mandataire, profession de fonctionnaire retraité, demeurant et domicilié à Lomé Doulassamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 99 ca situé à Aného, connu sous le nom de TOGO KOME (Avoudjigbé kondji) et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les héritiers Avoudjigbé Mathias.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Mensah-Assiakoley Philomène et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.922 déposée le 9-3-2000, M. KUEVIKOE Dovi Patrice mandataire, profession de fonctionnaire retraité, demeurant et domicilié à Lomé Doulassamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au

Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 76 ca situé à Aného, connu sous le nom de TOGOKOME Avoudjigbé kondji et borné au nord par Philomène MENSAH-ASSIAKOLEY, au sud, à l'est et à l'ouest par voudjigbé Amouzou Mathias.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Monteiro Assiba Collette et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.923 déposée le 9-3-2000, M. PATASSE Kpanlou, profession de directeur de société demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 01 ca 7 situé à Kara, connu sous le nom de TOMDE et borné au nord par les lots n° 952 et 954, au sud par une rue non dénommée de 14 m à l'est par le lot n° 955 bis-957 et à l'ouest par le lot n° 951.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.976 déposée le 10-3-2000, M. POKORGO Mohamadou, profession de revendeur, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 79 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Humbi et borné au nord par le lot n° 272, au sud par le lot n° 276, à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par les lots n° 273 et 274 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.977 déposée le 13-3-2000, M. AYITE EDEH Komi mandataire, profession de maçon, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 96 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Hédranawoé et borné au nord par le lot n° 784, au sud par le lot n° 782, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par les lots n° 777 et 776.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ATIGLI Kokou (Innocent) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.978 déposée le 13-3-2000, M. SENANU Wossinu Quacoe O. D., profession de médecin ophtalmologue, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 25 a 71 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Lankouvi et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété OHLO Dosseh Mawuko.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.979 déposée le 13-3-2000, M. BADOMBINA Midjawourama Bigold, profession d'employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 11 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Logopé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Aki Koffi Bolo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.980 déposée le 13-3-2000, M. BADOMBINA Midjawourama Bigold, profession d'employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Logopé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Lokodoho.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.981 déposée le 13-3-2000, M. BADOMBINA Midjawourama Bigold, profession d'employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits

civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 83 ca situé à Lomé Agoenyivé, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par le lot n° 674, au sud par le lot n° 678, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n°s 675 et 676.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.982 déposée le 13-3-2000, M. AGO KPATCHA, profession de Contrôleur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 03 ca situé à Lomé Aflao Totsivi, connu sous le nom de Gblen Komé et borné au nord par le lot n° 617, au sud par le lot n° 621, à l'est par lot n° 620 et à l'ouest par la rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.983 déposée le 13-3-2000, M. KWAWU Kwami, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Hédzanawé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 581, à l'est par le lot n° 592 et à l'ouest par le lot n° 590.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.984 déposée le 13-3-2000, Mme AKOEBÀ Laine, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par le lot n° 1848, au sud par le lot n° 1846, à l'est par la rue en projet de 14 m et à l'ouest par le lot n° 1837.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.985 déposée le 13-3-2000, M. KATANGA Tcha, profession de député, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 36 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agoenyivé Awonkui et borné au nord par les lots n°s 469, 470, 473, au sud par les lots n°s 471 et 468 et une rue non dénommée de 14 m, à l'est par les lots n°s 468, 471 et 472 et à l'ouest par le lot 467.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.986 déposée le 13-3-2000, M. BAYOGDA Mkenna mandataire, profession d'Ingénieur Industriel, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 99 ca, situé à Lomé Agoenyivé, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 787, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par les lots n° 788 et 789 et à l'ouest par le lot n° 786.

Il déclare que ledit immeuble appartient à SAGUIN-TAAH Bilakinam D. Soloumba et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.987 déposée le 14-3-2000, Mme LAWSON, Adjoa Marguerite, née SEWOA, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 21 a 41 ca, situé à Tsévié Dalavé, connu sous le nom de Afodiké et borné au nord par la propriété Ahiakpor Andrea, au sud par la propriété FIAOO, à l'est par William Kouashie et à l'ouest par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Tabligbo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.988 déposée le 14-3-2000, M. AKPAKI Kokou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 95 ca, situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Zongo et borné au nord par la propriété Mlatawou Apédo, au sud par la propriété Wodédou Adjeson, à l'ouest par la propriété Wodédou Adjeson et à l'est par la propriété Mlatawou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.989 déposée le 14-3-2000, M. AKPAKI Kouami Agbakossi, profession de revendeur, demeurant et domicilié à Lomé Akossombo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 98 ca, situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par le lot n° 694, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 693 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.990 déposée le 14-3-2000, Mme. AKPAKI Kossiwavi Agbafoh, profession de revendeuse, demeurant et domicilié à Lomé Akossombo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca 12, situé à Lomé, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par le lot n° 690, au sud par le lot n° 694 bis, à l'est par le lot n° 693 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.991 déposée le 15-3-2000, M. LIMDO Yaya, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République

togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 1326, à l'est par le lot n° 1330 et à l'ouest par le lot n° 1332.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.992 déposée le 15-3-2000, M. LIMDO Yaya, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1331, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est le titre foncier 18734 RT et à l'ouest par le lot n° 1325.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.993 déposée le 15-3-2000, M. KUEVIKOE Povi Dovi mandataire, profession de Fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Doulassamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Anèho, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité ETOU.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme LAWSON Bétum Ayabavi Mihiam et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.994 déposée le 15-3-2000, Mme DISSOU Awawou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Ablogamé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 44 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de YOKOE Agblégan et borné au nord et à l'est par la collectivité ATTIGBLA, au sud et à l'ouest par la collectivité AHLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.995 déposée le 15-3-2000, M. WILSON Adjé Wodey, profession de agent de Banque, demeurant et domicilié à Lomé Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 18 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par la propriété des héritiers Gayibor, au sud par le titre foncier n° 17257 de Wilson Adjé Wodey, à l'est par la propriété Gayibor et à l'ouest par la propriété Gayibor.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.996 déposée le 15-3-2000, M. KPEGLO Kouami Mayi-Mava et Mme Kpéglo Agnoko Justine, née Wilson Séwavigan, profession de Directeur et Secrétaire, demeurant et domiciliés à Lomé Adidogomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble sururbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 a 57 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de SAGBADO et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité Nolivi et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.997 déposée le 15-3-2000, M. ABONY Koffi Edouard et Mme ABONY Ayélévi Modeste, née Folly-Nyama, profession de Médecin-ménagère, demeurant et domiciliés à Lomé Tokoin, majeurs non interdits, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 161 ca, situé à Lomé Agoenyivé, connu sous le nom de Démakpoé et borné au nord par les lots n°s 326 et 327, au sud par une rue de 20 m, à l'est par une rue de 28 m et à l'ouest par le lot n° 328 bis.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.998 déposée le 17-3-2000, M. NONFODJIE Emmanuel, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé Kégué, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 01 ca, situé à Lomé Agoenyivé, connu sous le nom de SIVEDOME et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Apéké Mensah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.999 déposée le 17-3-2000, Mme TSOEFUGBE Afua, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Novissi, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 12 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1064, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1054.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.000 déposée le 17-3-2000, M. et Mme Richard Kpadé et Friedah Kpadé, née JOHNSON, profession de Electricien et Secrétaire, demeurant et domiciliés à Lomé Agbalépédogan, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par le lot n° 1838, au sud par le lot n° 1836, à l'est par le lot n° 1847 et à l'ouest par une rue en projet de 16 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.001 déposée le 21-3-2000, Mme HADZI dédégan, née Kouévi, profession d'Enseignant retraité, demeurant et domiciliée à Lomé Gblinkomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la

République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 53 a 09 ca, situé à Tsévié Bolougan, connu sous le nom de Noutotegblé et borné au nord par la route Tsévié-Alokoègbé, au sud par la propriété Gomado Afi, à l'est par la route Bolougan-Wli, les propriétés Srabi Kossivi, Bava Yawo et Hounsrou Adédjé et à l'ouest par les propriétés Etsé Komla et Kouévi Têko.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.002 déposée le 21-3-2000, Mme HADZI Dédégan, née Kouévi, profession d'Enseignant en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé Gblinkomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Djagblé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Adja-Hékpoh.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21003 déposée le 21-3-2000, M. LOKO Akouété Kovi, profession de Transitaire, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 30, au sud par le lot n° 10, à l'est par le lot n° 33 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.004 déposée le 21-3-2000, M. LOKO Akouété Dovi, profession de Transitaire, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 31, au sud par le lot n° 11, à l'est par une rue de 24 m et à l'ouest par le lot n° 32.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.005 déposée le 22-3-2000, M. ADJAKLY Attisso-Kini Apéti, profession de Transitaire, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 00 ca, situé à Aného, connu sous le nom de Zalivé et borné au nord par Woamede Tétévi K. Joseph, au sud par les propriétés Mensan Ekoué Claude et Kouglo Amévor, à l'est et à l'ouest par la propriété Kouglo Amévor.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.006 déposée le 22-3-2000, M. Ayanou Tété Elavagnon Barthélémy, profession d'Inspecteur des CFT, demeurant et domicilié à Lomé Attiégo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 99 ca, situé à Aného, connu sous le nom de Zalivé et borné au nord par la propriété Sossa Sossouvi Ludovic, au sud par la propriété Woamedé Tétévi K. Joseph, à l'est par la propriété Ayih T. Emmanuel et à l'ouest par la propriété Kouglo Amévor.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.007 déposée le 22-3-2000, M. SOSSA Sossouvi Ludovic, profession de professeur de CEG, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 80 ca, situé à Aného, connu sous le nom de Zalivé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Kouklo Amévor, au sud par la propriété Ayanou Tété Barthélémy et à l'est par la propriété Ayih T. Emmanuel.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.008 déposée le 22-3-2000, M. Messan Ekoué Claude, profession de Directeur DGIPE, demeurant et domicilié à Lomé Akodesséwa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 50 ca, situé à Aného, connu sous le nom de Zalivé et borné au nord, au sud, à l'Est et à l'ouest par la propriété Kouglo Amévor.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.009 déposée le 22-3-2000, M. WOAMEDE Tétévi Kokou Joseph, profession d'Administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé Agoenyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 98 ca, situé à Aného, connu sous le nom de Zalivé et borné au nord par les propriétés Ayanou et Ayih, au sud par la propriété Adjakly Attisso-Kini, à l'est et à l'ouest par Kouglo Amévor.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.010 déposée le 22-3-2000, Mme OHIN K. Afi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Agbalépédogan, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 61 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2429, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2426 bis et à l'ouest par le lot n° 2424

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.011 déposée le 23-3-2000, Mme AGBENU L. Deladem, profession d'Agent commercial, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un

terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 73 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 18 au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est par le lot n° 24 et à l'ouest par les lots n° 20 et 22.

Elle déclarent que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.012 déposée le 23-3-2000, Mlle KONOU Adzo Marie, profession d'Etudiante, demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 35 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 26, au sud par les lots n° 32 et 33, à l'est par le lot n° 28 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.013 déposée le 23-3-2000, M. LAWSON Latévi Tukui Chroko, profession de Professeur de Lycée, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 69 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par les lots n° 1837 bis et 1838 bis, au sud par une rue en projet de 16 m et à l'ouest par le lot n° 1834 bis, à l'est par le lot 183 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.014 déposée le 23-3-2000, M. NAPO Zoumaro, profession d'Ingénieur Agronome, demeurant et domicilié à Lomé Avédji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 49 ca, situé à Lomé Agoenyivé, connu sous le nom de Agoenyivé et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par une rue dénommée de 14 m, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par les lots n° 714 et 715.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.015 déposée le 24-3-2000, M. ASSOU Koffivi Alipoé mandataire, profession d'Agent des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 16 ca, situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de zone nord Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 22, au sud par le lot n° 26, à l'est par une rue de 20 m et à l'ouest par le lot n° 23.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Assou Koffi Alipoé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.016 déposée le 24-3-2000, sœur FRANCK Christoto Elom représentante, profession d'Association N. D. T. Atakpamé, demeurant et domiciliée à Atakpamé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 39 ca, situé à Lomé Hédzranawoé, connu sous le nom de Togo 2000 et borné au nord par le lot n° 871, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 869 bis et à l'ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux sœurs N. D. T. d'Atakpamé (N.D.T. : Notre Dame de tribnité) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.017 déposée le 27-3-2000, M. AMEGASSIVI Kossi Kouma, profession d'Electricien, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 55 a 64 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Djagblé Yohonou et borné au nord et à l'ouest par la propriété Djamba et la propriété Zanvon Agbozo, au sud par la route Djagblé-Abolavé et à l'est par la propriété Zanvon Agbozo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.018 déposée le 27-3-2000, M. ASSIOBO Agossou, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 86 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par une rue de 16 m, au sud pour les lots n°s 529, 530, 533, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot n° 528.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.019 déposée le 27-3-2000, M. DANSOU Benoit Gblewou, profession d'Ecclésiastique, demeurant et domicilié à Togoville Vo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 67 a 19 ca, situé à Vo Togoville, connu sous le nom de Atsikponou et borné au nord par la collectivité Agbodazé, au sud par la collectivité Sédodji et la collectivité Aziabou, à l'est par la collectivité Koumédro et à l'ouest par la collectivité Awokou Sanlévo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.020 déposée le 27-3-2000, M. KOUMAKO Akoli Toussinam, mandataire, profession d'Assistant du Chancelier, demeurant et domicilié à Lomé Kpéhénou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 08 ca 77, situé à Lomé Aflo, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par les lots n°s 908 et 907 B, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à City Star Dancing Club Lomé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.021 déposée le 27-3-2000, M. Tay Tséré Lawoétey, mandataire, profession d'Electricien, demeurant et domicilié à Lomé Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de

nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 66 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par le lot n° 1131 bis, au sud par le lot n° 1135 bis, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1133 bis.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Ologbi Saka et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.022 déposée le 28-3-2000, M. LAOKPESSI Pitalouna-Ani, profession d'Officier de Gendarmerie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 02 ca, situé à Kara, connu sous le nom de TOMDE site 1 et borné au nord par le lot n° 238, au sud par les lots n°s 243, 244, à l'est par les lots n°s 240, 241 et à l'ouest par la rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.023 déposée le 28-3-2000, Mme MABODOU C. Akoëbavi épouse Ekoué, profession de Dactylographe, demeurant et domiciliée à Lomé Assivito, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, connu sous le nom de Awatamé et borné au nord-est par le lot n° 5 au sud par le lot n° 10, à l'est par une rue non dénommée de 12 m et au nord-ouest par le lot n° 4.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.024 déposée le 29-3-2000, Mme AGBODJAN Akouavi Lucie, née JOHNSON, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Kpéhénou, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 72 ca 86, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Agbalépédogan

et borné au nord par le lot n° 593 bis, au sud par une rue non dénommée de 22 m, à l'est par le lot n° 608 et à l'ouest par une rue non dénommée de 18 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.025 déposée le 29-3-2000, M. ATTITSO Kokou Biava, profession d'Ingénieur Chimiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 14 a 38 ca, situé à Lomé Sangera, connu sous le nom de Zopomahé et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité Yisu, à l'ouest par la collectivité Sémaplé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.026 déposée le 29-3-2000, M. TAKPARA Sama Sélé Honoré, profession d'Agent de Banque, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Totsi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 12 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Totsi et borné au nord par le lot n° 449, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 443 et à l'ouest par les lots n°s 441 et 440.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.027 déposée le 30-3-2000, Mme ABBEY Mélé épouse Folly, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Totsi Nyivémé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot 927, à l'est par le lot 929 et à l'ouest par le lot n° 925..

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.028 déposée le 30-3-2000, M. AGO Kpatcha, profession de contrôleur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Lomé Aflao Totsivi, connu sous le nom de Gblenkomé et borné au nord par le lot n° 619, au sud par le lot n° 623, à l'est par le lot n° 622 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.029 déposée le 30-3-2000, M. ASSILEVI Akly Koami Akpalou, profession de Formateur, demeurant et domicilié à Lomé Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 98 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par la collectivité Ahonklo, au sud par la collectivité Avlovi, à l'est par la collectivité Avlovi et à l'ouest par les collectivités Ahonklo et Nouwati.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.030 déposée le 30-3-2000, M. EKLOU Ameoto mandataire, profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 21 a 90 ca, situé à Lomé Aflao Totsivi, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé de 25 m, au sud et à l'ouest par la propriété de la collectivité Adjavon et à l'est par la propriété de la collectivité Danyo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Ehon Amédédjisso Améoto et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.031 déposée le 31-3-2000, Mlle AKUE Adudévi Marie, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Adamavo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité

togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 78 ca, situé à Lomé Baguida, connu sous le nom de Hodanképé et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 13 bis, à l'est par le lot n° 14 et à l'ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.032 déposée le 31-3-2000, M. ACOUETÉY Adade, profession d'Inspecteur du Cadastre, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 87 ca, situé à Lomé Agoenyivé, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par le lot n° 282, au sud par le lot n° 278, à l'est par le lot n° 281 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.033 déposée le 31-3-2000, M. ADJESSON Kwassi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 77 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Hédzranahoé et borné au nord par le lot n° 314, au sud par le lot n° 312, à l'est par le lot n° 317 et l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.034 déposée le 31-3-2000, M. TETTEH-Edoh Emmanuel, profession de Transitaire, demeurant et domicilié à Lomé Kpogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 19 ca, situé à Lomé Baguida, connu sous le nom de Adamavo et borné au nord par le lot n° 606, au sud par le lot n° 608 B, à l'est par une rue en projet de 16 m, et à l'ouest par le lot n° 607.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.040 déposée le 4-4-2000, M. AGBOKOU A. Kossi, profession d'Inspecteur de la Prévoyance sociale, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 14 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 722, au sud par le lot n° 721 bis à l'est par la route d'Agbalépédogan et à l'ouest par le lot 720.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.060 déposée le 7-4-2000, MM. Kokouvi Koublanou et Barboza Gibril, profession de comptable et commerçant, demeurant et domiciliée tous à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 87 ca, situé à Kpalimé, connu sous le nom de Domé-Fiakomé et borné au nord par la propriété d'Almeida Augusto, au sud par la rue Emmanuel Dotsé, à l'est par la route Kpalimé-Lomé et à l'ouest par T. 35.

Ils déclarent que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.106 déposée le 28-4-2000, M. APEZOUKE Essé, profession de Contrôleur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, Jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé connu sous le nom de Avépozo-Baguida et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés Koudakpo Nonou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.168 déposée le 11-4-2000, M. BIRETOKI Lassabalo, profession de Régisseur Togopharma, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 46 a 76 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Powai et borné au nord par les collectivités Beguedou Toki et Sobo Toki, au sud par la

propriété Amou Toki, à l'est par les collectivités Lendjaki et Nimon Toki, à l'ouest par la collectivité Amou Toki.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la propriété foncière
P. O. Mme Afiwa d'ALMEIDA

IMMATRICULATIONS AU REGISTRE DE COMMERCE

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 1^{er} juillet 1999 sous le n° 14.580 Chronologique. M. SOSSOU Messan a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : ETS. « I.F.E.T. » (INTER-FROID ELECTRO TOGO). L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.386 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 05 juillet 1999 sous le n° 14.584 Chronologique. Mlle TOKPLE Tassivi D. Akossiwa a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "INNOCENTIA". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.387 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 05 juillet 1999 sous le n° 14.585 Chronologique. Mlle Hoffer Afi Sitsofé a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "TEXADA - 5 - EL SHADAI". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.388 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 05 juillet 1999 sous le n° 14.586 Chronologique. Mlle KOTOKOU Konsi Sikavi a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets "LA GLOIRE". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.389 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 05 juillet 1999 sous le n° 14.587 Chronologique. Mr AYITEY Amah a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets "POLYGOSS". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.390 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 05 juillet 1999 sous le n° 14.589 Chronologique. Mr ANOTOR Kouaïni a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets "ALUMAC". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.391 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 07 juillet 1999 sous le n° 14.590 Chronologique, Mlle AMOUSSOUVI Amélé a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "A. AVENOUGNE". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.392 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 07 juillet 1999 sous le n° 14.591 Chronologique, M. AGOUDAVI Amévi D. Mawulolo a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "HODEWA FA2F". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.393 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 07 juillet 1999 sous le n° 14.593 Chronologique, Mlle OURO-OLANIYAN Olga Afua a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "BOLAF GROUP INTERNATIONAL". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.394 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 07 juillet 1999 sous le n° 14.594 Chronologique, M. AMEGNIKPO C. T. Akakpo a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "APROFIGESCO". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.395 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 07 juillet 1999 sous le n° 14.595 Chronologique, M. AKPODO Yao a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "TROIS ETOILES DE LA MONTAGNE". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.396 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 09 juillet 1999 sous le n° 14.596 Chronologique, Mlle BEKELE Poumam a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "AFRIQUE 3.000". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.397 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 09 juillet 1999 sous le n° 14.597 Chronologique, M. COULIBALEY Kombénha Bony a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "COULIMEX". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.398 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 09 juillet 1999 sous le n° 14.598 Chronologique, M. TCHAMDJA Yao a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "GLORIA - DEO - GRATIAS". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.399 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 09 juillet 1999 sous le n° 14.599 Chronologique, M. OURO-DJOBO Boukari Kérim a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "SEBAT" (SERVICE - BATIMENT - FINITION ET DIVERS). L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.400 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 09 juillet 1999 sous le n° 14.600 Chronologique, M. BRIKANA Pakoumgou Palapawui a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "LE BACCHUS" (B). L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.401 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 09 juillet 1999 sous le n° 14.601 Chronologique, M. ADZRAKOU Komlan Edeh Zéwouzé a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "EDEH ET FILS". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.402 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 09 juillet 1999 sous le n° 14.602 Chronologique, Mlle KPAKPO Kalévi a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "ODOUL". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.403 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 12 juillet 1999 sous le n° 14.604 Chronologique, Mlle AHIANO Dessiadenyo Dali Adjoyo a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "DJ COMMUNICATION & SERVICES". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.404 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 12 juillet 1999 sous le n° 14.605 Chronologique, Mlle LIVIME Marie-Hélène a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "MAHENE & CO.". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.405 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 12 juillet 1999 sous le n° 14.606 Chronologique, M. ATAKE Kidjan-Abalo a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "LE GRAND MANITOU". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.406 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 12 juillet 1999 sous le n° 14.607 Chronologique, M. GAGOU Kokou a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "GROUPE TRANSACTION & CO. (G.T.C.)". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.407 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 13 juillet 1999 sous le n° 14.611 Chronologique, M. ATILA Komla Semeyo a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "C.T.E.A.". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.408 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 13 juillet 1999 sous le n° 14.612 Chronologique, Veuve KOUWADAN Abla Née AMEWOTO a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "AKOFA MARIE" (A. M.). L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.409 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 13 juillet 1999 sous le n° 14.613 Chronologique, M. KUEVIAKOE A. Agbéanyonam a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "SOENAM". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.410 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 13 juillet 1999 sous le n° 14.615 Chronologique, Mlle AMOUZOU Akuélé Nicole a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "AQUELASUM INTERNATIONAL" (A. S. I.). L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.411 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 13 juillet 1999 sous le n° 14.616 Chronologique, Mlle ADOLEHUME Kayissan a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "ADOLEK". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.412 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 14 juillet 1999 sous le n° 14.619 Chronologique, M. VIGLO Yao a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "K. E. P.". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.413 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 14 juillet 1999 sous le n° 14.620 Chronologique, Mlle MENSAH Tété Mimi a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "VENISA". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.414 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 15 juillet 1999 sous le n° 14.621 Chronologique, M. NAGNAGO Abdoulaye a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "LA NAVETTE". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.415 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 15 juillet 1999 sous le n° 14.623 Chronologique, M. EKLUNATEY Tété a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "BICI - ING". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.416 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 15 juillet 1999 sous le n° 14.624 Chronologique, M. SITI Jacques Olivier a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "OLIVIER ET FRERES - DISTRIBUTION". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.417 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 15 juillet 1999 sous le n° 14.625 Chronologique, M. MADJAGOU Hodabalo a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "A. T. H. BATIMENT". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.418 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 16 juillet 1999 sous le n° 14.627 Chronologique, M. MOSSI Boulkassoum a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "POUR MIEUX SOURIR". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.419 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 16 juillet 1999 sous le n° 14.628 Chronologique, Mlle GBADAGBA Essivi Akpéné a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "NEW STAR". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.420 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 19 juillet 1999 sous le n° 14.629 Chronologique, M. RADJI Sikirou a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "SIKO". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.421 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 19 juillet 1999 sous le n° 14.630 Chronologique, M. DAN-WOUROU Omorou Soule a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "DAN-WOUROU". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.422 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 19 juillet 1999 sous le n° 14.632 Chronologique, Mlle ANI Nana a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "NANA TRANSPORT INTERNATIONAL" (N. T. L.). L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.423 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 19 juillet 1999 sous le n° 14.633 Chronologique, M. ORJI Lekwauwa a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "RB. LEKWAS INTERNATIONAL MARKETING". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.424 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 19 juillet 1999 sous le n° 14.634 Chronologique, Mlle JOHNSON Ekoua a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "EKWASON". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.425 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 20 juillet 1999 sous le n° 14.636 Chronologique, M. LARYEA Shamo a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "SHAMO OPTIC". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.426 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 20 juillet 1999 sous le n° 14.637 Chronologique, M. POTCHO Komi N'Domeba Esso-Hana a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "GCCH & MADI". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.427 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 21 juillet 1999 sous le n° 14.638 Chronologique, M. ABODJI Abdel-Moumoune a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "CATARI". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.428 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 21 juillet 1999 sous le n° 14.640 Chronologique, M. AMETO Yawo a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "FLASH ENTERPRISE". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.429 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 21 juillet 1999 sous le n° 14.642 Chronologique, M. DJIBOM Agbégnigan a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "HALL INFORMATIQUE ET TELECOM". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.430 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 21 juillet 1999 sous le n° 14.643 Chronologique, Mme AKAKPO A. Kokor épouse DE SOUZA a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "MAISON BRIGITTE". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.431 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 22 juillet 1999 sous le n° 14.644 Chronologique, Mme YWASSA K. W. Rachel épouse BABA a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "NEFNET". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.432 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 22 juillet 1999 sous le n° 14.646 Chronologique, M. SOULEY Zakariyaou a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "TCHILLAY". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.433 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 22 juillet 1999 sous le n° 14.650 Chronologique, M. MABOUDOU Comlanga a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "INTERNATIONAL GLOBAL SERVICE M.C.". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.434 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 23 juillet 1999 sous le n° 14.651 Chronologique, M. ZENG Xi a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "COMPTOIR TogoLAIS DE TEXTILES". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.435 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 23 juillet 1999 sous le n° 14.652 Chronologique, M. AMOUZOU Amégninou a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "AME - AUTO AUTO". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.436 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 23 juillet 1999 sous le n° 14.653 Chronologique, M. AKPODO Kossi Minontikpo a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "AQUARIUM". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.437 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 23 juillet 1999 sous le n° 14.654 Chronologique, M. HODOGBE Komi a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "G.T.E.COM". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.438 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 26 juillet 1999 sous le n° 14.656 Chronologique, M. ATIKPO Kodjovi a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "C. B. A.". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.439 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 26 juillet 1999 sous le n° 14.657 Chronologique, M. CHILEDUM LAWRENCE Anyanwu a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "CHILEDUM TRADING COMPANY". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.440 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 26 juillet 1999 sous le n° 14.658 Chronologique, M. MENSAH Amouzu a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "LE CABINET D'EXPERTISES IMMOBILIERES ET ESTIMATION FONCIERE". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.441 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 26 juillet 1999 sous le n° 14.660 Chronologique, Mlle KOMLATSE Afiwa Akofa a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "SHOP-EMMA". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.442 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 27 juillet 1999 sous le n° 14.661 Chronologique, M. CHIDIAC Jean Mikhael a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "ZENA". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.443 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 28 juillet 1999 sous le n° 14.662 Chronologique, M. SENOU Komlan a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "E. T. T. B.". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.444 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 28 juillet 1999 sous le n° 14.664 Chronologique, M. TIDJANI Mouhamed Mouritale a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "LIVING SPRING". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.445 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 28 juillet 1999 sous le n° 14.665 Chronologique, M. AVOSSE Adanté a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "EURAFRICO". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.446 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 28 juillet 1999 sous le n° 14.666 Chronologique, Mme DZIDZONOU M. Therèse Née AGBANNON a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "VITEA". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.447 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 28 juillet 1999 sous le n° 14.667 Chronologique, Mlle AMEGANVI Akossiwoa a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "FLAMANT ROSE". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.448 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 28 juillet 1999 sous le n° 14.668 Chronologique, Mlle Da SILVEIRA Teko a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "LE CHARME". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.449 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 30 juillet 1999 sous le n° 14.669 Chronologique, M. NEAIME GEORGES a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : "GTN ET FRERES". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.450 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 02 août 1999 sous le n° 14.670 Chronologique, M. SALAWOU Raimi a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : "ECBT - KARA". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.451 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 02 août 1999 sous le n° 14.671 Chronologique, M. CODJIA Comlan Gilbert a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "GENIE-INFO & GENERAL SERVICES". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.452 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 02 août 1999 sous le n° 14.674 Chronologique, Mlle GBADOE Ayélé Holali a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "CANNAN". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.453 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 02 août 1999 sous le n° 14.674 Chronologique, Mme BURLURAUX VIVI SAIDA épouse TCHASSAMA a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "GAK-LIONNEL". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.454 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 02 août 1999 sous le n° 14.679 Chronologique, M. BOURAIMA Tadjou Oladélé a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "DADJOU ET FRERES". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.455 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 03 août 1999 sous le n° 14.680 Chronologique, M. AKELE Tchamouza Biva a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "B. M.". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.456 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 03 août 1999 sous le n° 14.681 Chronologique, Mlle AYENA Akpene a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "KALBEL". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.457 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 04 août 1999 sous le n° 14.682 Chronologique, Mme SALAMI Silifatou épouse SEGBENA a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "MERCERIE A LA LOMEENNE". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.458 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 04 août 1999 sous le n° 14.683 Chronologique, M. ESSIOMLEY Kossivi a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "GENERAL AUTO". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.459 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 05 août 1999 sous le n° 14.684 Chronologique, M. LAWSON AYEKU A. Do a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "CHEROBINE GISTE". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.460 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 05 août 1999 sous le n° 14.685 Chronologique, M. SESSOU Zinsou a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "GOLDEN PEACOCK COMPANY". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.461 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 05 août 1999 sous le n° 14.688 Chronologique, M. NNUKWU KALU Ogbaa a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "KAST MULTINATIONAL COMPANY". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.462 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 09 août 1999 sous le n° 14.689 Chronologique, Mme ASSIMEHOU A Mawulawoe épouse HOUEDAKOR a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "CIMEX - Togo". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.463 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 09 août 1999 sous le n° 14.690 Chronologique, M. AHLIGO Kodjo a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "NOUBOUKE". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.464 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 09 août 1999 sous le n° 14.691 Chronologique, Mlle AKUE Adoudé a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "YAYRA NYON". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.465 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 09 août 1999 sous le n° 14.692 Chronologique, M. BATAWILA Dogousaga a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "ALDI - Togo". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.466 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 09 août 1999 sous le n° 14.693 Chronologique, M. HAEK KAMEL Hassan a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "HAEK KAMEL HASSAN". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.467 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 10 août 1999 sous le n° 14.695 Chronologique, M. AHOUISSI Kokou Mensah a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "CECAT". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.468 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 10 août 1999 sous le n° 14.696 Chronologique, M. OKOGBUO Keneth a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "KENMAK ENTREPRISE". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.469 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 10 août 1999 sous le n° 14.697 Chronologique, M. OKORONKWO EBELE Chukwu a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "EMECKS ENTREPRISES". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.470 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 10 août 1999 sous le n° 14.698 Chronologique, Mlle SALAWOU Koudiratou a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "SALIMEX". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.471 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 10 août 1999 sous le n° 14.699 Chronologique, M. AKLA Kossi a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "BBCE". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.472 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 12 août 1999 sous le n° 14.702 Chronologique, M. BOSSOU Komi Koko a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "INFORMATIQUE DIFFUSION". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.473 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 12 août 1999 sous le n° 14.703 Chronologique, M. SESSI AMEVI a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "SESSI ET FRERES". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.474 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 12 août 1999 sous le n° 14.704 Chronologique, M. MOROUMA-TISSOGBA HARMATHE a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "BABOYIMA". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.475 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 13 août 1999 sous le n° 14.707 Chronologique, M. GBOKLI Komlangan Félicien a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "NOPRO ET FRERES". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.476 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 16 août 1999 sous le n° 14.708 Chronologique, M. ADAM Aliniyao Touré a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "E. GE. BAT." L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.477 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 17 août 1999 sous le n° 14.710 Chronologique, M. POFAGI Koffi a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "INCORE" L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.478 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 17 août 1999 sous le n° 14.711 Chronologique, M. IHEKE CHUKWU James a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "JELAND ENTREPRISE" L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.479 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 18 août 1999 sous le n° 14.712 Chronologique, M. ATAYI Ayi Paul a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "C. P. A. INTERNATIONAL" L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.480 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 18 août 1999 sous le n° 14.713 Chronologique, M. ZANKPE - YOVO Ayao a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "PEACE COMPANY" L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.481 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 18 août 1999 sous le n° 14.714 Chronologique, M. UKADIKE Maurice Ejikeme a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "U - MOORE ELECTRONIQUE" L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.482 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 19 août 1999 sous le n° 14.717 Chronologique, M. BERTHON Alain a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "B. E. R. A. L." L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.483 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 19 août 1999 sous le n° 14.718 Chronologique, M. QGBONNAYA Osondu a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "OSOTEX" L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.484 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 19 août 1999 sous le n° 14.719 Chronologique, M. AMETO Komlan Edem a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "KOMLA ET FILS" L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.485 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 19 août 1999 sous le n° 14.721 Chronologique, M. LAWSON Ogbonnaya Harris a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "HARRIS INTERNATIONAL COMPANY" L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.486 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 20 août 1999 sous le n° 14.723 Chronologique, M. BOSSMAN ANANI Jacob a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "BOSSMAN" L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.487 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 20 août 1999 sous le n° 14.724 Chronologique, M. EKOH Kokou Henri a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "FIAGANH GAMELY" L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.488 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 23 août 1999 sous le n° 14.725 Chronologique, Mlle ASSAH Akusika Mawupé a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "MAXKEV" L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.489 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 23 août 1999 sous le n° 14.726 Chronologique, M. KPEREGUENI Dazasso a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "B. T. I. R." L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.490 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 26 août 1999 sous le n° 14.732 Chronologique, M. DJAGUIDI Yao a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "NADIKA". L'inscription a été faite au Livre I n° 10.491 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 28 août 1999 sous le n° 14.727 Chronologique, M. AMEME Ekoué a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "SAINT JEAN". L'inscription a été faite au Livre I n° 10.492 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 26 août 1999 sous le n° 14.734 Chronologique, M. DJOKO - AMADOS Kouami a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "A. V. INTERNATIONAL". L'inscription a été faite au Livre I n° 10.493 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 26 août 1999 sous le n° 14.735 Chronologique, M. ADEDJIMA Gbadamassi a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "E. TO. B. B. A. D.". L'inscription a été faite au Livre I n° 10.494 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 26 août 1999 sous le n° 14.736 Chronologique, M. FIAWOO Kudjoe Caesar a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "AMEUBLEMENT FIAWOO MOTTO". L'inscription a été faite au Livre I n° 10.495 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 27 août 1999 sous le n° 14.738 Chronologique, M. TSHALLA Komlan Aissah a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "TOFREG". L'inscription a été faite au Livre I n° 10.496 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 27 août 1999 sous le n° 14.739 Chronologique, M. DANTARE Salifou a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "C. I. G. I.". L'inscription a été faite au Livre I n° 10.497 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 30 août 1999 sous le n° 14.743 Chronologique, M. AGBOANOU Attissovi Anani a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "A. 2A.". L'inscription a été faite au Livre I n° 10.498 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 30 septembre 1999 sous le n° 14.744 Chronologique, M. GBESSOU Komla Izalédou a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "T. T. P." (TOUS TRAVAUX PUBLICS). L'inscription a été faite au Livre I n° 10499 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 1^{er} septembre 1999 sous le n° 14.746 Chronologique, Mlle DERMAN Téné Banky a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "DERSAL". L'inscription a été faite au Livre I n° 10.500 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 1^{er} septembre 1999 sous le n° 14.747 Chronologique, Mlle KAMEKPOR Dodji a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "AFRI EXO" (IMPORT - EXPOT PRODUITS AFRICAINS). L'inscription a été faite au Livre I n° 10.501 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 1^{er} septembre 1999 sous le n° 14.748 Chronologique, M. BANTE Payené a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "TOUT POUR DIEU". L'inscription a été faite au Livre I n° 10.502 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 02 septembre 1999 sous le n° 14.751 Chronologique, M. KOUNOUDI Kowovi a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "KOUNOUDI ET FRERES". L'inscription a été faite au Livre I n° 10.503 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 02 septembre 1999 sous le n° 14.752 Chronologique, M. SEDOUFIO Kossigan Rudolphe a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "EL KADER LE PALAIS DE L'UNION". L'inscription a été faite au Livre I n° 10.504 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 02 septembre 1999 sous le n° 14.753 Chronologique, M. AKOUETE Koffi Tsinam a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "CHALIENGE PLUS". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.505 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 02 septembre 1999 sous le n° 14.754 Chronologique, Mlle SEWONOU Afi a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "MEGANE". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.506 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 02 septembre 1999 sous le n° 14.756 Chronologique, M. HAROUNA Boureima a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "HAROUNA BOUREIMA". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.507 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 03 septembre 1999 sous le n° 14.757 Chronologique, M. KAVEGE Komivi a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "K. V. G. CONSEIL". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.508 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 03 septembre 1999 sous le n° 14.758 Chronologique, M. KAO Lidaw a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "AMEN". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.509 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 06 septembre 1999 sous le n° 14.761 Chronologique, M. KINDE TEKOU a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "JOAN". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.510 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 06 septembre 1999 sous le n° 14.762 Chronologique, M. WILSON SOWAH Lassey a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "ANAI". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.511 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 06 septembre 1999 sous le n° 14.763 Chronologique, Mlle ALAGNO Afi a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "ALAGNO AFI". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.512 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 06 septembre 1999 sous le n° 14.764 Chronologique, Mlle AMAH Koboyo a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "AWIYA & FILS". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.513 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 08 septembre 1999 sous le n° 14.767 Chronologique, M. AFANOU Afantchao Ekué a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "AFANOU & FILS". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.514 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 08 septembre 1999 sous le n° 14.768 Chronologique, M. DOGBE Ekouévi Kpégla a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "P. C. M.". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.515 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 08 septembre 1999 sous le n° 14.771 Chronologique, Mlle ADJALLAH DOVI Akouavi a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "ADJALLAH ET FILS". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.516 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 08 septembre 1999 sous le n° 14.774 Chronologique, M. SAMA Essohamlon a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "BORD and BIGUM OUEST AFRIQUE". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.517 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 08 septembre 1999 sous le n° 14.775 Chronologique, M. KIFALANG TOYI Essodabilaki a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "TRIOMPHE". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.518 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 09 septembre 1999 sous le n° 14.776 Chronologique, Mlle ONODJE Yawa a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "MAWU FE YAYRA". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.519 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 09 septembre 1999 sous le n° 14.778 Chronologique, M. D'ALMEDA Ayayi César Félix a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "SACAMER 2.000". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.520 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 10 septembre 1999 sous le n° 14.779 Chronologique, M. AGEGEE Kokourvi a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "MICA". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.521 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 10 septembre 1999 sous le n° 14.782 Chronologique, Mlle OFFISSA Akourvi a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "S. N. O. A.". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.522 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 14 septembre 1999 sous le n° 14.783 Chronologique, M. AGBEGNAN Kokou Apéléte a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "A. M. S." (ATELIER MODERNE DE SŒUDURE). L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.523 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 15 septembre 1999 sous le n° 14.785 Chronologique, M. AHUMA Anani Kossi a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "WAPS TRADING". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.524 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 15 septembre 1999 sous le n° 14.787 Chronologique, M. TCHARE TCHAYAZI Tchagao a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "T3" (TCHARE TCHAYAZI TCHAGAO). L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.525 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 15 septembre 1999 sous le n° 14.788 Chronologique, M. DOGBE Koffi Sénam a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "EDITIONS AKPAGNON". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.526 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 16 septembre 1999 sous le n° 14.789 Chronologique, Mlle OYAWOLE Aduke Sadatu a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "TAIKEH". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.527 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 16 septembre 1999 sous le n° 14.790 Chronologique, M. TOUGLO Koffi Woekpor a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "QU. MA. DI.". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.528 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 16 septembre 1999 sous le n° 14.791 Chronologique, M. AGBO Comlan a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "PEACE OF GOD". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.529 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 17 septembre 1999 sous le n° 14.792 Chronologique, M. AWUNYO Kwassi Atsou - Gogo a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "PAPYRUS Togo". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.530 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 20 septembre 1999 sous le n° 14.793 Chronologique, M. BOKO Yaoou Mangamana a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "BOMANGA ARTS". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.531 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 20 septembre 1999 sous le n° 14.794 Chronologique, M. AMUZU Yawua Djigbidi a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "C. A. G. I.". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.532 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 20 septembre 1999 sous le n° 14.795 Chronologique, M. YAYE Oumarou a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "YAYE OUMAROU". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.533 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 20 septembre 1999 sous le n° 14.797 Chronologique, Mme PALANGA N'djam épouse DOLIKE a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "TRANS KOZAH". L'inscription a été faite au Livre n° 10.534 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 20 septembre 1999 sous le n° 14.798 Chronologique, Mme PALANGA N'djam épouse DOLIKE a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "GENERAL TISSU". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.535 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 20 septembre 1999 sous le n° 14.799 Chronologique, M. MABOUDOU Comlangan a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "GLOBTRANS". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.536 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 21 septembre 1999 sous le n° 14.801 Chronologique, M. NORMAN Messan a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "ARCADES". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.537 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 21 septembre 1999 sous le n° 14.802 Chronologique, M. AHIAVEE M. S. Vidodji a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "DIARIS COMMUNICATION". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.538 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 22 septembre 1999 sous le n° 14.804 Chronologique, M. ADJI Yaouwè a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "SIN CONSULT (SPHERE DES INGENIEURS CONSEILS)". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.539 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 22 septembre 1999 sous le n° 14.805 Chronologique, Mlle GARTNER Akouavi a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "CLAUDITEX". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.540 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 22 septembre 1999 sous le n° 14.806 Chronologique, M. DIAWARA Mohamadou a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "YERERE". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.541 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 22 septembre 1999 sous le n° 14.809 Chronologique, M. DANTARE Salifou a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "ETRAGECI". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.542 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 22 septembre 1999 sous le n° 14.810 Chronologique, M. KOLANI Baba Mahamadou a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "KOBAMA ET FILS". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.543 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 22 septembre 1999 sous le n° 14.811 Chronologique, M. CHUKWU James Eleke a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "JALEX INTERNATIONAL & CO". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.544 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 23 septembre 1999 sous le n° 14.812 Chronologique, M. AMEWOU Adadévi a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "DAVAMEK". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.545 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 24 septembre 1999 sous le n° 14.814 Chronologique, Mlle HOUESSOUKPE Cica Gisele a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "Togo LABO DAP FRANCE". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.546 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 24 septembre 1999 sous le n° 14.815 Chronologique, M. ALZOUMA Boubacar a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "ALZOUMA BOUBACAR". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.547 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 30 septembre 1999 sous le n° 14.817 Chronologique, Mlle. GAGNON Ayele Ablavi a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "DA-MASSAN". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.548 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 30 septembre 1999 sous le n° 14.819 Chronologique, M. ASSAGANDO COMI DINE a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "C. I. D.". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.549 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 30 septembre 1999 sous le n° 14.821 Chronologique, Mlle AMAH Essohanam Pissannèwè a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "ARC-EN-CIEL 2.000". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.550 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 30 septembre 1999 sous le n° 14.825 Chronologique, M. KUENYEDZI Kokou a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "BOKK". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.551 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 20 septembre 1999 sous le n° 14.826 Chronologique, M. NADJAGOOU TANI Namangue a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "ST. JOSEPH COBA". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.552 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 30 septembre 1999 sous le n° 14.827 Chronologique, M. AMOUZOU Hounké a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "E. A. C. B.". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.553 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 30 septembre 1999 sous le n° 14.832 Chronologique, M. SYLLA - Boua a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "AFRICAN ART DEALER". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.554 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 30 septembre 1999 sous le n° 14.834 Chronologique, M. HAMIDOU Amadou a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "HAMIDOU". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.555 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 30 septembre 1999 sous le n° 14.835 Chronologique, M. TETEVÉ Amévi Djiédjom a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "PRIERE COMMERCIALE". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.556 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 30 septembre 1999 sous le n° 14.836 Chronologique, M. Da SILVERA Adjété Komlan a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "SITHARPHI". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.557 Analytique

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 30 septembre 1999 sous le n° 14.837 Chronologique, M. ADJIRA Yawovi a requis son immatriculation au Registre de Commerce sous l'enseigne : Ets. "CEDEL INFORMATIQUE". L'inscription a été faite au Livre 1 n° 10.558 Analytique

Pour inscription et avis
Le Greffier-en-chef

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE

Avis est donné de la déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 mars 2000, sous le numéro 2000 B 0194 de la constitution par acte du 7 mars 2000 d'une société à Responsabilité Limitée dénommée « AUDIT CONTROL AND EXPERTISE -TOGO » (ACE-TOGO) au capital de 2.000.000 de Francs CFA dont le siège est à Lomé 449, rue Bis Rhodes Nyékonakpoè, BP 15540 et ayant pour objet : toutes activités d'inspection, d'évaluation, de surveillance, de contrôle, de qualité, analyse, échantillonnage de marchandises ou de chargement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation.

Gérant : Monsieur KOMLA Ignédi Komlavi Andréas.

RECEPISSES DE DECLARATION D'ASSOCIATIONS**N° 259/MISD-SG-DAPSC-DSC du 28/2/2000****Dénomination : "Ligue Togolaise de Etudiants et Scolaires pour le Soutien à l'Education" (Li TESSE)****Siège : Lomé -Togo****Buts : - Regrouper sur une base égalitaire, des étudiants et élèves soucieux de leur formation et de leur avenir ;****- Servir de cadre d'expression et d'échange d'idées sur tous les problèmes estudiantins et scolaires et d'envisager des solutions ;****- Défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres.**

Lomé, le 28 février 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA**N° 289/MISD-SG-DAPSC-DSC du 6/3/2000****Dénomination : "Zakat et Solidarité"****Siège : Lomé -Togo****Buts : - S'occuper de la Zakat et sensibiliser les personnes sur l'importance de la collecte et du partage ;****- Planifier, organiser et coordonner les actions qui consistent à aider les pauvres, les nécessiteux, les mal-nutris, les victimes des catastrophes et les victimes des épreuves diverses dans le monde islamique ;****- Diffuser les principes et les règles de l'Islam ;****- Œuvrer pour le mieux-être de la population et lui assurer des conditions décentes de vie ;****- Créer des structures sociales pour une meilleure connaissance de l'Islam.**

Lomé, le 6 mars 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA**N° 290/MISD-SG-DAPSC-DSC du 6/3/2000****Dénomination : "Association pour la Promotion des Planteurs des Essences Forestières du Togo" (A. P. P. E. F. - Togo)****Siège : Ahépé (P/ Yoto) -Togo****Buts : - Regrouper tous les planteurs de la préfecture de Yoto en particulier et de toutes les préfectures du Togo en général en vue de produire en quantité les essences forestières ;****- Lutter contre la désertification galopante en faisant des reboisements ;****- Lutter contre l'exode rural en éduquant les jeunes à la protection de l'environnement par le reboisement ;****- Donner la formation aux groupements et à la population en matière de reboisement.**

Lomé, le 6 mars 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA**N° 319/MISD-SG-DAPSC-DSC du 13/3/2000****Dénomination : "Association des Jeunes pour la Vocation de l'Islam à Tchamba" (AJVIT)****Siège : Tchamba (P/Tchamba) -Togo****Buts : - Promouvoir l'Islam et renforcer l'union entre ses membres ;****- Donner une bonne éducation à tout musulman ;****- Renforcer l'éducation de la jeune fille et lutter contre la délinquance juvénile ;****- Créer des écoles coraniques franco-arabes ou anglaises.**

Lomé, le 13 mars 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA**N° 324/MISD-SG-DAPSC-DSC du 14/3/2000****Dénomination : "Education Scolaire, Développement, Environnement et Santé"****Siège : Lomé -Togo****Buts : - Assister les enfants démunis et orphelins ;****- Construire des salles de classe pour les enfants ;****- Œuvrer à l'épanouissement des enfants.**

Lomé, le 14 mars 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 328/MISD-SG-DAPSC-DSC du 14/3/2000

Dénomination : "Le Fermier"

Siège : Lomé -Togo

- Buts* : - Promouvoir les coopératives agricoles ;
- Promouvoir les activités favorisant une meilleure intégration de la jeunesse sans emploi dans le processus de développement ;
 - Promouvoir l'intégration de la femme dans le processus de développement ;
 - Apporter aux initiatives de base, l'appui moral et logistique nécessaire.

Lomé, le 14 mars 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 352/MISD-SG-DAPSC-DSC du 21/3/2000

Dénomination : "Association de Développement Humanitaire"
(A D H)

Siège : Lomé -Togo

- Buts* : - Améliorer les conditions de vie des populations semi-urbaines et rurales par la promotion d'initiatives productives de soins de santé primaire ;
- Appuyer la réalisation de projets d'éducation sanitaire et de médecine préventive.

Lomé, le 21 mars 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 382/MISD-SG-DAPSC-DSC du 24/3/2000

Dénomination : "Jeunesses Associées" (JASS)

Siège : Lomé -Togo

- Buts* : - Promouvoir le développement intégral de l'homme pour un échange culturel entre les pays du monde entier en général et les pays francophones en particulier.

Lomé, le 24 mars 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 401/MISD-SG-DAPSC-DSC du 30/3/2000

Dénomination : "Espoir - Vie Togo"

Siège : Lomé -Togo

- Buts* : - Créer une association nationale de personnes vivant avec le VIH/SIDA et des personnes engagées dans leur soutien ;
- Contribuer à la lutte contre l'infection à VIH/SIDA ;
 - Plaidoyer auprès des Institutions et Organismes nationaux ou internationaux pour la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA ;
 - Agir pour l'implication des personnes vivant avec le VIH/SIDA dans les instances de décisions tant sur le plan national qu'international ;

Promouvoir l'autonomie de Espoir Vie Togo.

Lomé, le 30 mars 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 441/MISD-SG-DAPSC-DSC du 5/4/2000

Dénomination : "Fédération Togolaise de Sports pour
Personnes Handicapées" (FE. TO. S. P. HA.)

Siège : Lomé -Togo

- Buts* : - Favoriser l'épanouissement de la personne handicapée par la pratique du sport ;
- Organiser, promouvoir, développer, coordonner et contrôler les activités physiques et sportives adaptées aux personnes handicapées ;
 - Défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres ;
 - Inciter à l'émergence de regroupements sportifs des personnes handicapées.

Lomé, le 5 avril 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 342/MISD-SG-DAPSC-DSC du 5/4/2000

Dénomination : "Action pour la Promotion de l'Initiative
Locale" (A. P. I. L.)

Siège : Lomé -Togo

Buts : - Viser le développement social, économique, culturel des populations démunies et la protection de l'environnement dans la fraternité pour un développement durable.

Lomé, le 5 avril 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation

Général A. Sizing WALLA

N° 446/MISD-SG-DAPSC-DSC du 5/4/2000

Dénomination : "Association Togolaise pour la Gestion
et l'Assainissement de l'Eau et de
l'Environnement" (ATGAE)

Siège : Lomé -Togo

Buts : - Contribuer à la gestion et à l'assainissement de l'eau et de l'environnement en :

- Surveillant la qualité de l'eau ;
- Améliorant la qualité des eaux de boisson prises dans les puits, les forages etc.
- Assainissant l'environnement par la gestion des ordures ménagères et des eaux usagées.

Lomé, le 5 avril 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation

Général A. Sizing WALLA

N° 475/MISD-SG-DAPSC-DSC du 10/4/2000

Dénomination : "Association des Ressortissants Akébou
Résidant dans la commune d'Atakpamé" (ARARCA)

Siège : Atakpamé (P/ Ogou) -Togo

Buts : - Viser plus de cohésion et d'amitié fraternelle entre ses membres ;

- L'entraide entre les membres en cas de nécessité.

Lomé, le 10 avril 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation

Général A. Sizing WALLA

N° 489/MISD-SG-DAPSC-DSC du 11/4/2000

Dénomination : "Association pour le Renforcement de la
Solidarité entre les Peuples" (ARSP)

Siège : Lomé -Togo

Buts : - Renforcer la solidarité et les intérêts entre les peuples ;
- Instaurer l'entraide ;
- Promouvoir l'homme dans l'optique de son mieux-être et bien-être ;

- Amener la personne humaine à participer effectivement à la démocratisation des institutions de son pays, à la perfection et à la pérennisation de la démocratie.

Lomé, le 11 avril 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation

Général A. Sizing WALLA

N° 490/MISD-SG-DAPSC-DSC du 11/4/2000

Dénomination : "Association Paix et Développement"
(APD)

Siège : Lomé -Togo

Buts : - Œuvrer d'une part pour la recherche permanente de la paix et d'autre part pour la promotion du développement intégral dans toutes les communautés humaines et surtout en milieu rural.

Lomé, le 11 avril 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation

Général A. Sizing WALLA

N° 491/MISD-SG-DAPSC-DSC du 11/4/2000

Dénomination : "Action pour l'Education et le Développement Intégral" (AEDI)

Siège : Agbélouvé (P/Zio) -Togo

Buts : - Lutter contre l'analphabétisme, l'instruction et la déperdition scolaire ;

- Œuvrer pour un enseignement de qualité ;
- Promouvoir l'enseignement technique et la formation professionnelle des jeunes ;
- Apporter son appui aux enfants nécessiteux pour leur scolarisation ;
- Etre un cercle de réflexion et d'action pour un enseignement au service du développement.

Lomé, le 11 avril 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation

Général A. Sizing WALLA

N° 492/MISD-SG-DAPSC-DSC du 11/4/2000*Dénomination* : **SANTE PLUS***Siège* : Tsévié (P Zio) -Togo*Buts* : - Lutter contre les maladies, les épidémies, l'insalubrité ;

-Œuvrer pour des soins de santé primaire de qualité ;

- Apporter un appui technique, matériel et moral aux formations sanitaires du pays ;

- Aider à l'amélioration des conditions de travail du personnel de santé dans les zones de pauvreté ;

- Etre un cercle de réflexion et d'action pour des œuvres médicales au service du développement.

Lomé, le 11 avril 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation**Général A. Sizing WALLA****N° 496/MISD-SG-DAPSC-DSC du 12/4/2000***Dénomination* : **"Service d'Assistance Médicale Mobile"
(SAMM)***Siège* : Atakpamé (P/Ogou) -Togo*Buts* : - Constituer une unité de secours d'urgence en cas de calamités naturelles et d'épidémie.

Lomé, le 12 avril 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation**Général A. Sizing WALLA****N° 497/MISD-SG-DAPSC-DSC du 12/4/2000***Dénomination* : **"La Canne du Sud" (C. D. S.)***Siège* : Lomé -Togo*Buts* : - Assurer aux personnes âgées marginalisées et surtout déshéritées des conditions de vie décentes et durables ;

- Rassembler les réservoirs de savoirs que constituent les personnes âgées en Afrique ;

- Apporter aux personnes âgées, une assistance dans tous les domaines notamment médical, moral, technique, social, économique et culturel.

Lomé, le 12 avril 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation**Général A. Sizing WALLA****N° 499/MISD-SG-DAPSC-DSC du 13/4/2000***Dénomination* : **"Syndicat des Agriculteurs de Gingembre
du Togo" (SY. A. GI. TO.)***Siège* : Badou (P/Wawa) -Togo*Buts* : - Œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie socio-économiques des agriculteurs de gingembre du Togo par une meilleure exploitation et commercialisation du gingembre.

Lomé, le 13 avril 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation**Général A. Sizing WALLA****AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS**

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 9910, Vol L, F° 171 de la République Togolaise appartenant à M. SITTI Joël Zounda.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 8451 RT, Vol XL III, F° 117 appartenant à Mme Cathérine SOKPOH Institutrice, épouse de M. Charles AKAKPO demeurant à Zowla (Aného).

Pour première insertion